BOÎTE À OUTILS · OUTIL 5

Critères de discernement pour une église principale

Chantier Paroisses · janvier 2016

Précisons d'emblée qu'il ne saurait être question de généralités en pareille matière, et qu'un discernement adapté à chaque réalité particulière s'impose.

Ce discernement en Église suppose que l'on prenne le temps et les moyens de s'écouter et d'observer son environnement, et en particulier d'entendre les fabriciens concernés de chaque paroisse de l'Unité pastorale. Il est sage de prendre tout le temps nécessaire pour en faire comprendre l'intérêt pastoral et liturgique sans oublier d'arriver à des *gentlemen's agreements* sur la question des collectes, etc.

C'est pourquoi nous ne pouvons avancer de consignes monolithiques à imposer telles quelles, toujours et partout. Il y a néanmoins des critères qui peuvent éclairer ce discernement, et nous pouvons effectivement en proposer quelques-uns.

Des critères pour désigner l'église principale

En général, l'église principale correspond à l'église du chef-lieu de la commune à laquelle correspond l'UP. Mais, encore une fois, ce n'est pas systématique. On la désigne comme principale également sur la base de critères tels que :

- La localisation centrale au sein de l'Unité pastorale et l'accessibilité du bâtiment.
- La capacité d'accueil de l'église (nombre de places).
- La facilité de parking.
- La bonne tenue de l'édifice (état général du bâtiment, cadre digne, propreté, décoration, sonorisation, etc.).
- Outre ces caractéristiques architecturales et d'aménagement, il y a lieu de se reporter aux dispositions relatives aux *assemblées signifiantes et participatives* (cf. *Acta* d'août 2006), en particulier quant aux moyens mis en œuvre pour une liturgie digne et conviviale : diversité de ministères (accueil, lecteurs, chantre, chorale, si possible diacre, etc.), occupation cohérente de l'espace liturgique, style de célébration approprié à une assemblée dominicale, etc.
- Un local proche susceptible de recevoir les participants de la liturgie ou, à défaut, une possibilité de se réunir de manière digne et décente dans une partie de l'église, en général le fond.

Une église principale, pas exclusive

Par ailleurs, il est bien clair que l'église principale ne doit pas devenir l'église *exclusive*. Les autres églises doivent trouver leur place dans l'organisation de l'Unité pastorale.

Dans cette organisation propre à chaque UP, il y a une constante : en l'église principale est célébrée *chaque semaine* l'eucharistie dominicale à heure fixe et, de préférence, à une heure lisible et facile à retenir (éviter par exemple les « 10 h 45 », « 11 h 15 », etc. !).

Habituellement, on célèbre les baptêmes, mariages et funérailles dans la paroisse des personnes concernées. Mais, à ce propos, chaque Unité pastorale a sa propre manière de faire.

Une décision mûrie ensemble

Ces quelques éléments sont donc destinés à faciliter un discernement serein qui soit au service de la vitalité évangélique de chaque Unité pastorale. Autant dire que la décision devra être mûrie posément, en évitant toute décision « à l'arraché », en concertation la plus large possible sur la base de propositions argumentées et donc raisonnées. Un des lieux majeurs du discernement et de l'élaboration de la décision est le Conseil d'Unité pastorale, qui ne négligera pas d'impliquer les fabriques et le Conseil économique d'UP en vue d'une éventuelle péréquation des collectes. Et n'oublions pas que ce genre de décisions, comme toute décision pastorale, doit être prise « pour le bien des âmes ».